

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	12 + 6
Date de la convocation :	22.08.2023
Date d'affichage :	22.08.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois d'Août, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 12 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. VANDEN DORPE – P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE - X. DUBOIS – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 6 Absents ayant donné pouvoir : P. ALLIOT – Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN à A. MARQUE – L. BASECQ à P. VANDEN DORPE – C. ANNAERT à C. LEFEBVRE – P. PACCOU à P. CAREY - P. JOURDAIN à J. TYBOU
- 0 Excusés :

Monsieur Guy DUBOIS a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-30 : Patrimoine communal – Cession de parties des parcelles rue Charles de Gaulle cadastrées A3021, A2143, A3018 et A3044 à titre gratuit à la Métropole Européenne de Lille
Rapporteur : Arnaud MARQUE

Dans le cadre de l'aménagement d'un itinéraire cyclable rue Charles de Gaulle à Prêmesques, la Métropole Européenne de Lille doit se rendre propriétaire du foncier communal afin de pouvoir exécuter les travaux.

Les parcelles concernées sont :

- Parcelle cadastrée section A numéro 3021 pour 89 m²
- Parcelle cadastrée section A numéro 2143 – emprise de 347 m² à extraire (cf plan joint)
- Parcelle cadastrée section A numéro 3018 - emprise de 11m² à extraire (cf plan joint)
- Parcelle cadastrée section A numéro 3044 – emprise de 179 m² à extraire (cf plan joint)

Compte-tenu de la nature du terrain et s'agissant de l'aménagement de l'espace public avec transfert de responsabilité et d'entretien à la Métropole Européenne de Lille, cette cession sera consentie à titre gratuit.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver la cession à titre gratuit, par la Ville, des parcelles cadastrées A3021 pour 89m², A 2143p pour 347m² et A3018 pour 11m² et A3044 pour 177m² à la Métropole Européenne de Lille
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes définitifs et tous les actes afférents conclus avec la Métropole Européenne de Lille.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

**A Prêmesques, le 30 août 2023,
Affiché le 30 août 2023
Transmis au contrôle de légalité le 30 août 2023,**

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON



Le Secrétaire de Séance
Guy DUBOIS

